

GUIDE DU PARENT



**DU 25 JUIN
AU
15 AOÛT 2025**

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU RESPONSABLE	3
LA MISSION DU CAMP DE JOUR DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	3
L'ÉQUIPE D'ANIMATION ESTIVALE	4
LA THEMATIQUE ESTIVALE	4
LES ACTIVITÉS.....	5
<i>Les journées thématiques</i>	<i>5</i>
<i>Les sorties à la piscine</i>	<i>5</i>
<i>Les sorties à la bibliothèque</i>	<i>5</i>
<i>Scène'art</i>	<i>5</i>
LES ACTIVITÉS SPÉCIALES ET SOUS-THÈMES HEBDOMADAIRES	5
L'HEBDO	6
LE MATÉRIEL	6
LES ALLERGIES	7
LE SERVICE DE GARDE	7
INSCRIPTIONS.....	8
<i>Forfait « à la semaine ».....</i>	<i>8</i>
<i>Vous devez obligatoirement sélectionner les semaines pour lesquelles vous serez présent, que ce soit pour le camp de jour régulier ou le service de garde. Un rabais s'applique si vous avez plus d'un enfant.</i>	<i>8</i>
<i>Processus d'inscription</i>	<i>8</i>
<i>Tarifcation résident</i>	<i>8</i>
<i>Tarifcation non-résident.....</i>	<i>8</i>
<i>Demande d'accommodements</i>	<i>9</i>
LES PROCÉDURES D'URGENCE	9
<i>Blessures mineures.....</i>	<i>9</i>
<i>Blessures majeures.....</i>	<i>10</i>
LES RÈGLEMENTS	10
DISCRIMINATION	12
POLITIQUE DE RENVOI	13
COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS	14

MOT DU RESPONSABLE

L'été 2025 arrive rapidement et avec lui, le début de la nouvelle saison au camp de jour. Cette année, le bonheur, l'épanouissement et la sécurité de vos enfants sera, comme il se doit, au centre des priorités de l'équipe d'animation. Cette dernière s'engage à offrir une multitude d'activités pour tous les jeunes, en tenant compte de leurs intérêts tout en mettant les valeurs du camp à l'avant plan.

Avec l'inauguration de la magnifique bibliothèque de la Marée-de-Livres, nous serons enchantés d'y recevoir vos enfants qui auront la chance de plonger dans l'univers sans fin de la lecture sur une base régulière. Vos enfants iront à la piscine deux fois par semaine. De plus ils auront à la chance de s'initier aux bases de l'improvisation, cet art théâtral qui apportera plaisir et dépassement de soi à nos jeunes campeurs.

Nous avons également à cœur de donner à notre camp de jour l'éclat qu'il mérite, en faisant évoluer notre service et en réaffirmant notre volonté de vous offrir une expérience enrichissante et positive, tant pour vos enfants que pour vous, chers parents. C'est dans cette optique qu'un remaniement au poste de responsable du camp de jour à été fait, voyant ce poste fusionné au poste de coordonnateur des loisirs dans le but d'optimiser le service qui vous est offert et d'assurer des services professionnels et de qualité tout au long de l'été.

C'est avec confiance et plaisir que nous accueillerons vos enfants, ainsi que vous-même, pour un été magique, rempli de sourires et d'expériences mémorables.

Enric Cloutier

Coordonnateur loisirs et communications et responsable du camp de jour

A MISSION DU CAMP DE JOUR DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Dans un environnement à la fois sécuritaire, stimulant et plaisant, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage offre aux jeunes de 4 à 12 ans la possibilité de participer à un programme récréatif de qualité : le camp de jour. Ce service favorise ainsi leur développement social, moteur et cognitif à travers des activités accessibles et variées (artistiques, culturelles, sportives et socio-éducatives), suscitant des expériences de vie en groupe et l'acquisition de valeurs fondamentales telles que le respect de soi, des autres et de l'environnement.

* Les enfants âgés de 4 ans doivent avoir fréquenté la maternelle 4 ans à temps plein pendant une année et être inscrits à la maternelle 5 ans du Portage. Une preuve sera exigée

L'ÉQUIPE D'ANIMATION ESTIVALE

Après avoir franchi toutes les étapes inhérentes au processus de sélection, les animateurs ont complété une série de formations (RCR, premiers soins, etc.) dont la principale, la formation Moniteurs Avertis. Les animateurs ont également procédé à une planification rigoureuse des activités de l'été à venir. Les animateurs sont également encadrés par un responsable du camp de jour.

LA THÉMATIQUE ESTIVALE



LES ACTIVITÉS

Les journées thématiques

Au courant de l'été, les enfants seront invités à participer à différentes journées thématiques qui seront annoncées à l'avance dans l'Hebdo. Ces journées seront soulignées via une activité, en lien avec le thème, planifiée par l'animateur de chaque groupe, habituellement, les jeudis matin.

Les sorties à la piscine

Au courant de l'été, les enfants iront à la piscine extérieure de Notre-Dame-du-Portage tous les lundis et vendredis, entre 13h00 et 15h00. Prévoyez donc un maillot de bain, une serviette et un casque de bain lors de ces journées.

Les sorties à la bibliothèque

À toutes les semaines, votre enfant ira à la bibliothèque. Comme nous bénéficions maintenant d'une bibliothèque toute neuve à la municipalité, nous souhaitons offrir une visite hebdomadaire afin que votre enfant aie la chance de découvrir les plaisirs de la lecture, des contes et autres activités animées à la bibliothèque. De plus, ce type d'activités généralement plus calme peut être bénéfique pour les enfants et combler un besoin chez certains jeunes.

Scène'art

À chaque semaine, les jeunes recevront la visite d'un animateur de Scène'Art qui leur offrira des ateliers d'improvisation. Ces ateliers créatifs et théâtraux favoriseront un développement des compétences créatives, de l'esprit d'équipe et donnera la chance aux jeunes de se dépasser tout en aidant la diminution de la gêne.

LES ACTIVITÉS SPÉCIALES ET SOUS-THÈMES HEBDOMADAIRES

Voici la liste des sous-thèmes hebdomadaires. À noter que d'autres activités se rajouteront à l'horaire au courant de l'été. Il est aussi possible que les thématiques hebdomadaires et les activités prévues changent. Nous vous tiendrons informé par l'entremise de l'Hebdo. De plus, diverses activités spéciales sont déjà prévues, comme une visite à notre camp de jour de l'observatoire Aster de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! et de leur planétarium mobile, des ateliers scientifiques et culinaires, des grandes fêtes au camp et bien plus encore !

- Semaine du 30 juin : En route vers l'espace ;
- Semaine du 7 juillet : La semaine des cultures ;
- Semaine du 14 juillet : Party campeur ;
- Semaine du 21 au 25 : Les saines habitudes de vie ;
- Semaine du 28 juillet : Fou des animaux ;
- Semaine du 4 août : Les légendes magiques ;
- Semaine du 11 août : Fête de fin d'été avec les parents

L'HEBDO

Le vendredi en fin de journée, vous êtes invités à consulter l'Hebdo pour la semaine suivante. Afin de limiter l'utilisation du papier, l'Hebdo et les autres informations du responsable du camp de jour vous seront envoyés par courriel et via votre profil Qidigo. Un affichage sera également fait sur les lieux du camp de jour. Nous vous invitons à vous assurer que les informations de votre compte Qidigo soient à jour afin de faciliter la communication.

LE MATÉRIEL

Voici la liste du matériel nécessaire pour participer aux activités quotidiennes du camp de jour :

Matériel aquatique	Vêtement	Nourriture
<input type="checkbox"/> Un costume de bain et un bonnet de bain <input type="checkbox"/> Une serviette de plage <input type="checkbox"/> Une crème solaire avec un indice de protection minimale de 30 FPS	<input type="checkbox"/> Des souliers de sport <input type="checkbox"/> Un pantalon court (<i>short</i>) <input type="checkbox"/> Un chandail ou une camisole <input type="checkbox"/> Un vêtement et un sous-vêtement de rechange <input type="checkbox"/> Un coupe-vent	<input type="checkbox"/> Un repas froid santé <input type="checkbox"/> Deux collations santé <input type="checkbox"/> Un sac à dos <input type="checkbox"/> Une gourde (obligatoire)

Il est fortement recommandé d'identifier tout le matériel appartenant à votre enfant. Il convient de laisser les objets personnels (jeux, jouets, téléphone cellulaire, appareils électroniques, etc.) à la maison

pour éviter tout bris, perte ou vol. En aucun cas, le personnel du Camp de jour n'est responsable des bris et/ou des vols d'objet de valeur. Une boîte d'objets perdus est accessible à l'entrée du camp de jour, auprès du personnel d'animation estivale.

LES ALLERGIES

Certains jeunes participant au camp de jour ont des allergies alimentaires particulières. Nous sollicitons donc votre collaboration pour éviter certains aliments pour les lunchs de vos enfants, comme les arachides et tous les aliments pouvant contenir des arachides et/ou des noix. Pour les autres allergènes, un message sera communiqué si un enfant est allergique. Il est essentiel que votre enfant ait en sa possession son épinéphrine si cela lui est nécessaire.

LE SERVICE DE GARDE

Le service de garde est un service complémentaire au camp de jour. Il est accessible du lundi au vendredi de 7 h 30 à 9 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 00.

JOUR	HEURE
Lundi au vendredi	AM 7 h 30 à 9 h 00
	PM 16 h 00 à 17 h

Veillez prendre note que le service de garde ouvre ses portes à 7 h 30. Avant cette heure, aucune surveillance n'est effectuée. Votre enfant demeure donc sous votre responsabilité, et ce, jusqu'à l'ouverture officielle du site du camp de jour.

En fin de journée, le service de garde cesse ses activités à 17 h. Les retardataires doivent payer une amende, variable selon la durée du retard. Pour chaque 15 minutes de retard, des frais de 10 \$ seront exigés. Prenez note que ces frais seront ajoutés sur Qidigo. Pour les enfants qui ne sont pas inscrits au Service de garde, la somme de 10 \$ doit être déboursée pour chaque période utilisée. Par ailleurs, si un

retard survenait en fin de journée, l'amende de 10 \$ pour chacun des 15 minutes s'ajoute au frais initial de 10 \$.

INSCRIPTIONS

Le camp de jour est accessible uniquement aux enfants dont les parents en assument le coût. Les inscriptions se font sur notre plateforme de réservation Qidigo. Tant le camp de jour que le service de garde sont admissibles au relevé 24. Merci d'inscrire votre numéro d'assurance sociale dans votre compte Qidigo.

Forfait « à la semaine »

Vous devez obligatoirement sélectionner les semaines pour lesquelles vous serez présent, que ce soit pour le camp de jour régulier ou le service de garde. Un rabais s'applique si vous avez plus d'un enfant.

Processus d'inscription

La période d'inscription débute lundi 5 mai pour les résidents et le lundi 12 mai pour les non-résidents, si des places sont toujours disponibles.

Tarifification résident

	1er enfant	2e enfant et +
Camp de jour à la semaine	73 \$	
Service de garde à la semaine	41 \$	
Coût maximum camp de jour	248 \$	230 \$
Coût maximum service de garde	144 \$	125 \$

Tarifification non-résident

	1er enfant	2e enfant et +
Camp de jour à la semaine	116 \$	
Service de garde à la semaine	66 \$	
Coût maximum camp de jour	396 \$	368 \$
Coût maximum service de garde	230 \$	200 \$

Demande d'accommodements

Le camp de jour est dans l'obligation, en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne, de répondre, aux meilleurs de ses capacités, à toute demande d'accommodement raisonnable. Un accommodement doit être mis en place afin d'offrir à tous les participants une chance égale, sans discrimination, de vivre une expérience positive au camp tout en permettant au parent de laisser son enfant dans un environnement adapté et sécuritaire.

Une demande d'accommodement peut être refusée si elle représente l'une des trois contraintes excessives reconnue par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

1. L'accommodement requiert un aménagement qui exigerait un investissement majeur et excessif.
2. L'accommodement dénature la mission du camp ou entrave son fonctionnement.
3. L'accommodement pose une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui.

Le camp s'engage à traiter toute demande de la meilleure manière possible en toute objectivité et demande au parent d'aviser le responsable du camp de jour le plus rapidement possible s'il juge que son enfant aurait besoin d'un accommodement quelconque.

Dans le cas où votre enfant aurait besoin d'une ressource formée, d'un accompagnateur ou d'un professionnel à ses côtés durant l'été, il est primordial que vous nous avisiez dès l'inscription de votre enfant afin que nous puissions maximiser nos chances de répondre à ses besoins.

LES PROCÉDURES D'URGENCE

Blessures mineures

En cas de blessure mineure (égratignures, légère chute qui n'affecte pas la tête, etc.) le personnel du camp de jour administre les premiers soins. Les animateurs détiennent les qualifications requises. Pour ce faire, un rapport d'accident est complété par le responsable ou un animateur et un suivi verbal est effectué au parent lorsqu'il viendra récupérer son enfant.

Blessures majeures

En cas de blessure majeure (blessure avec présence importante de sang, chute qui affecte la tête, etc.), les premiers soins sont administrés sur place par les animateurs. En parallèle, un animateur communique avec le parent. Au besoin, l'enfant est rapidement conduit à l'hôpital en ambulance. Un animateur accompagne l'enfant. Dans tous les cas, l'équipe d'animation estivale communique avec vous dans les plus brefs délais. Également, un rapport d'accident est complété par le responsable ou un animateur et un suivi verbal est effectué.

LES RÈGLEMENTS

En tant que parent ou tuteur, vous vous engagez à :

1. Téléphoner au CAMP DE JOUR chaque fois que votre enfant s'absente ou arrive en retard. Considérant que nous avons à cœur la sécurité de votre enfant, nous vous prions de vous conformer à cette règle.

2. Respecter les heures (arrivée et départ) inscrites sur la fiche d'inscription afin d'assurer un meilleur contrôle et ainsi offrir un encadrement des plus sécuritaire à votre enfant. Aucune surveillance ne sera effectuée avant 7 h 30 le matin, si votre enfant est inscrit au service de garde. Les portes demeureront barrées jusqu'à cette heure. Incidemment, votre enfant demeure sous VOTRE responsabilité.
3. Assurer le transport de votre enfant les matins et les soirs. Vous l'accompagnerez à l'entrée du Chalet des sports et vous patienterez le soir au même endroit.

Exception : si le groupe de votre enfant est à l'extérieur du chalet (ainsi que le responsable du camp de jour) (patinoire, forêt, parc Julie-Gagné).

4. Informer le responsable du **CAMP DE JOUR** si la personne désignée est dans l'impossibilité de venir chercher votre enfant.

5. Signaler au responsable du **CAMP DE JOUR** tout changement à l'horaire de fréquentation de votre enfant une semaine avant la date à modifier. Prenez note qu'une non-fréquentation répétée du camp de jour pourrait mener à une exclusion de l'enfant afin de libérer une place pour les familles en attente. Pour plus d'information, consultez la « Politique de renvoi » plus bas.
6. Venir chercher votre enfant au **CAMP DE JOUR** dès que possible si ce dernier est malade.

7. Interdiction des noix, des arachides ou des traces de ceux-ci. Soyez vigilants lorsque vous préparez les collations et les repas de votre enfant. Certains participants ont des réactions allergiques sévères qui pourraient, dans certains cas, s'avérer fatales.

8. À son arrivée le matin, l'enfant doit avoir déjeuné. Il n'est pas permis qu'un enfant déjeune ou soupe au **CAMP DE JOUR**.
9. Préparer deux collations et un dîner pour chaque journée passée au **Camp de jour**. Aucun repas chaud ne sera autorisé. En cas d'oubli, nous vous contacterons pour que vous apportiez un lunch à votre enfant.
10. Fournir à votre enfant les items suivants chaque jour ou lors des jours de piscine :

Gourde, costume de bain, bonnet de bain et serviette de plage, crème solaire (FPS 30 minimum), dîner et collations santé ainsi que de bonnes espadrilles.
11. Vêtir adéquatement votre enfant, selon la météo, pour qu'il puisse participer activement à toutes les activités et lui fournir tout le matériel nécessaire. Pour plus de détails, consultez la section **MATÉRIEL**.

12. Identifier visiblement tout le matériel de votre enfant en y apposant son nom. Il est interdit d'apporter des objets personnels (jeux, jouets, cartes, cellulaire, etc.), autres que ces outils de bricolage. À cet égard, l'équipe de l'animation sollicite la collaboration quotidienne des parents. Dans le cas contraire, le **CAMP DE JOUR** n'est pas responsable des objets personnels volés ou endommagés. De plus, les enfants n'ont pas le droit d'utiliser leurs jouets électroniques sur le site. Un animateur est en droit de confisquer un appareil électronique s'il est utilisé au camp. Le cas échéant, l'appareil sera remis à l'enfant à la fin de la journée. Si votre enfant a un téléphone cellulaire en sa possession en raison d'une situation hors norme, veuillez aviser le responsable du **Camp de jour**. Notez qu'un téléphone est accessible en tout temps en cas de besoin.
13. Transmettre au **Camp de jour**, via la fiche d'inscription, toute information susceptible d'agrémenter le séjour de votre enfant (ex : utilisation d'un VFI).
14. Aviser le responsable du **Camp de jour** si votre enfant doit prendre un médicament quelconque. Sans prescription médicale, aucun médicament ne sera administré à votre enfant sans votre autorisation écrite. Les médicaments avec prescription donnent lieu à la procédure suivante :
- . Chaque médicament devra être identifié par un code de prescription médicale et les renseignements suivants doivent apparaître sur le contenant : nom de la personne, nom du médicament, posologie du médicament, date d'expiration du médicament et nom du médecin traitant.

DISCRIMINATION

L'ensemble de l'équipe d'animation s'engage à vous accueillir, vous et votre enfant, avec le plus grand respect et sans aucune discrimination. Dans cette même approche, nous attendons de vous la même attitude.

Tout comme vous ne toléreriez pas que vous ou votre enfant soyez victimes de discrimination, nous ne tolérerons pas non plus que notre équipe d'animation en soit la cible. Le respect devra être réciproque, et chacun sera traité de manière équitable.

POLITIQUE DE RENVOI

Si un enfant adopte l'un des comportements suivants :

- Brise volontairement ou dérobe le matériel de l'équipe de l'animation estivale ou d'un autre participant.
- Blesse ou tente de blesser volontairement un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou un autre participant.
- Mets en danger la sécurité et le bien-être d'un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou d'un autre participant.
- Ignore de façon répétée les consignes données par un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale.
- Se montre impoli, injurieux ou indécent envers un ou des membres de l'équipe de l'animation estivale ou envers un autre participant.

Cette liste n'est pas exhaustive. Tout autre comportement pouvant affecter la sécurité et le mieux-être d'un participant et tout comportement jugé dangereux ou néfaste au déroulement des activités peut faire l'objet d'une intervention. Dans le cas de bris volontaires, les parents doivent assumer le coût de remplacement et/ou de réparation du matériel.

Dans de telles circonstances, les procédures suivantes sont mises en application :

1. Trois avertissements verbaux. Un suivi verbal est effectué au parent par un animateur.
2. À la suite du troisième avertissement, le participant est temporairement retiré des activités. Le ou les parents sont rencontrés la journée même par l'animateur de groupe. Ils sont alors informés de son comportement. Des solutions sont apportées et la démarche est notée au dossier de l'enfant.
3. Dans le cas où la première intervention ne donne **aucun** résultat satisfaisant et que le comportement de l'enfant demeure problématique, une seconde rencontre avec le ou les parents est programmée. L'animateur de groupe et le responsable du **CAMP DE JOUR** sont présents. Une discussion est amorcée pour trouver une solution commune et applicable dans

un court délai. Un plan d'intervention est convenu et signé par les personnes présentes concernées.

4. Une mise en application des interventions et une évaluation des résultats sont effectuées. Advenant l'échec du plan d'intervention, le participant est définitivement *renvoyé* du programme **CAMP DE JOUR**.

L'exclusion d'un enfant ne sera pas prise à la légère et cette décision sera rendue dans le but d'assurer la bonne tenue de l'ensemble des activités du camp de jour.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Vous êtes invités à faire part de vos commentaires et de vos suggestions à Enric Cloutier, coordonnateur loisirs et communication et responsable du camp de jour au 418 862-9163 p.225 ou par courriel au loisirs@nddp.ca

Nous vous souhaitons un bel été !

Merci de nous faire confiance !